



LIVRE BLANC -

EXAMEN DE LA *LOI SUR LES PARCS* DU NOUVEAU-BRUNSWICK :
LA CONSERVATION ET LA PRÉSERVATION POUR UN AVENIR
VIABLE
2013



Parc provincial Mont Carleton

« [traduction] Les parcs et les aires protégées constituent des éléments essentiels dans la quête pour la conservation du patrimoine naturel du Nouveau-Brunswick. »
Société pour la nature et les parcs du Canada – Section du Nouveau-Brunswick

L'honorable Trevor A. Holder
Le ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Culture,

Depuis plus de 75 ans, les parcs provinciaux du Nouveau-Brunswick sont une grande source de fierté pour les Néo-Brunswickoises et les Néo-Brunswickois. Ils abritent les plus belles merveilles naturelles de la province que les gens d'ici et des milliers de visiteurs viennent admirer chaque année.

Notre gouvernement s'est engagé à préserver le réseau des parcs et d'en demeurer propriétaire. Ainsi, le Ministère entamera un vaste examen des activités des parcs de même qu'une révision de la *Loi sur les parcs*, ce qui n'a pas été fait depuis des dizaines d'années. Le temps est venu de déterminer si le contenu de la *Loi* est toujours pertinent compte tenu du contexte actuel du réseau des parcs, des attentes par rapport à celui-ci et de l'utilisation qu'on en fait. Cette initiative aidera le Ministère à déterminer la meilleure façon d'aller de l'avant pour accomplir sa mission en vue de moderniser et de préserver les parcs provinciaux - qu'il a la responsabilité de protéger - et à trouver de meilleures façons d'y offrir un service d'excellente qualité.

Dans le cadre de l'examen de la *Loi*, le Ministère sollicitera les commentaires de la population, des Premières Nations, ainsi que des intervenants d'intérêt au moyen d'un sondage en ligne, d'une série de tables rondes à l'intention des intervenants ciblés et de consultation auprès des Premières Nations.

J'encourage tous les résidents de la province à participer au cours des prochains mois à l'examen de la *Loi sur les parcs* et je me réjouis à la perspective de découvrir ce qu'ils ont à dire sur les façons de bâtir un avenir meilleur pour nos parcs.



Parc provincial Herring Cove

« [traduction] Les parcs nourrissent l'esprit humain, contribuent à la survie de la planète et reflètent les idéaux des sociétés qui les protègent. Les paysages et la mémoire se conjuguent pour nous dire que certains endroits sont irremplaçables, sacrés en raison de leurs vertus naturelles extraordinaires et du consensus social. Ces endroits, nous leur avons donné le nom de 'parc' et nous considérons leur existence comme allant de soi. »

- Chris Johns, rédacteur en chef du magazine National Geographic

INTRODUCTION

Ce livre blanc vise à amorcer le dialogue public qui influera sur la modernisation de la *Loi sur les parcs* du Nouveau-Brunswick. L'intention ici est de confirmer collectivement l'importance d'un réseau durable de parcs provinciaux, au diapason de l'environnement du 21^e siècle.

Même si le premier parc provincial du Nouveau-Brunswick a été créé en 1935 et que de nombreux autres ont suivi dans les années 1950, il a fallu attendre jusqu'en 1961 pour l'adoption de la *Loi sur les parcs* à laquelle on n'a apporté depuis que des modifications mineures.

Au départ, tous les parcs provinciaux ont été créés à l'intention des gens de la province et d'ailleurs, pour qu'ils puissent en jouir de façon saine et les utiliser à des fins éducatives, et on devait en prendre soin pour le bénéfice des générations à venir. Étant donné que les conditions sociales, économiques et environnementales et leurs répercussions ont changé au cours des décennies qui ont suivi leur création, la gestion actuelle des parcs provinciaux ne peut plus être considérée comme allant de soi. Par conséquent, il est essentiel que la population, les Premières Nations, les groupes d'intervenants et le gouvernement conjuguent leurs efforts pour définir comment les parcs répondront aux besoins courants et à venir de la société, envisager des solutions pour assurer leur durabilité et, dans la foulée, proposer des recommandations dans le but de renforcer la *Loi* qui régit le réseau des parcs provinciaux.

À l'origine, on a développé les parcs provinciaux pour le bénéfice des personnes qui se déplaçaient en automobile. Des aires de pique-nique ont été établies au hasard un peu partout dans la province et on offrait des services rudimentaires par rapport aux normes actuelles. Après l'ouverture du premier parc situé à Glenwood, au sud de Campbellton, et la fin de la Seconde Guerre mondiale, un deuxième parc a vu le jour en 1957, à Shediac. Le parc provincial de la plage Parlee où l'on peut se baigner en eau salée est devenu depuis le parc le plus fréquenté du Nouveau-Brunswick.



Parc provincial de la plage Parlee



Parc provincial Mactaquac

La province a ainsi reconnu les avantages de fournir aux gens des lieux où se reposer et se détendre, et s'est alors mise plus sérieusement à définir des zones de pique-nique le long des routes et à circonscrire des terres désignées pour le développement de ce qui constitue maintenant le réseau des parcs provinciaux du Nouveau-Brunswick.

En deux ans, des aires de pique-nique et des plages sont ajoutées à Murray Beach, à l'île Campobello et à New River. Quelques années plus tard, en 1969, les propriétaires d'un parc privé à Grand Manan proposent aux autorités de la province d'en faire l'acquisition, et c'est ainsi que le parc provincial The Anchorage est né.

Dans les années 1960 et 1970, on assiste à une nouvelle tendance qui favorise les activités de plein air comme moyen d'améliorer son bien-être affectif et physique. Au même moment, des groupes axés sur la nature partout dans la province commencent à défendre les réserves naturelles protégées. Ces questions retenant l'intérêt de la population, les parcs provinciaux entreprennent d'offrir aux visiteurs les premiers programmes d'interprétation de la nature dont la priorité était la préservation de l'environnement. À l'époque, le gouvernement voulait s'assurer que chaque personne résidant au Nouveau-Brunswick pourrait avoir accès à un grand parc à moins de deux heures de route.

En 1970, on réalisait le projet récréatif le plus ambitieux de la province avec la construction du barrage Mactaquac sur le fleuve Saint-Jean. Le parc provincial Mactaquac devait offrir des activités aux campeurs, aux plaisanciers et aux golfeurs, et demeurer ouvert tout l'hiver pour le patinage, la raquette, la motoneige et le ski de fond. Afin de compenser les coûts d'exploitation du parc liés à ces services supplémentaires et à l'entretien, on a imposé un ensemble de droits d'entrée (pour la journée, pour les séjours nocturnes ainsi qu'un tarif saisonnier) dans certains parcs de la province.

La même année, le gouvernement annonçait son intention de créer le premier parc sauvage du Nouveau-Brunswick sur la propriété entourant le pic montagneux le plus élevé des Maritimes. L'aménagement du parc provincial Mont Carleton est demeuré beaucoup plus modeste que ce que

prévoyait le plan d'origine avec ses pentes de ski, son village quatre-saisons, son parcours de golf et son institution environnementale, et on le salue comme la zone la plus vierge du sentier des Appalaches.

Bien qu'on n'ait pas réalisé à Mont Carleton d'aménagement d'envergure, le gouvernement a tout de même investi dans l'amélioration des parcs dans les années 1970. Le parcours de golf de neuf trous à Herring Cove, sur l'île Campobello, a vu le jour. Dans le nord du Nouveau-Brunswick, le parc provincial Sugarloaf a été désigné pour devenir le tout premier parc de la province



Parc provincial Sugarloaf

pour le ski alpin et, au cours des années qui ont suivi, on a ajouté davantage de sentiers de motoneige, de pistes de ski alpin et de sentiers de ski de fond, des refuges, un centre d'interprétation de la nature, un camping, un terrain de pique-nique, ainsi que des sentiers de randonnée et d'interprétation de la nature.

En 1974, la province a transformé un site de cinéma en plein air à proximité de la rivière Madawaska, à Saint-Jacques, en camping et en musée des voitures d'autrefois. Six ans plus tard, on ajoutait une piscine, un théâtre, des terrains de tennis, un terrain de jeu, un casse-croûte et une rampe d'accès à l'eau, de sorte que le taux d'occupation a doublé et que l'utilisation quotidienne du parc provincial de la République a augmenté.

Les tendances ayant trait au voyage étaient elles aussi en mutation car les visiteurs planifiaient des séjours plus courts au même endroit et souhaitaient y trouver des avantages tels que des piscines, des plages aménagées, des terrains de golf, la location de bateaux, des théâtres, des services d'interprétation de la nature, etc.

La plage Parlee a fait l'objet d'améliorations importantes et le camping du parc New River Beach a été agrandi; on a démolé les anciennes « cabines » et déménagé le restaurant. Au parc Sugarloaf, on a installé une glissoire alpine, un restaurant et un mini-golf et on offre des pédalos et la location de bicyclettes.

On visait à mettre en place des parcs récréatifs multifonctionnels et quatre-saisons qui inciteraient les visiteurs à prolonger leur séjour. Toutefois, avec le temps, il a été difficile de trouver un équilibre entre les installations, les services et les budgets.

À l'orée des années 1990, l'infrastructure à bien des endroits montrait des signes d'usure dans un réseau devenu un peu trop lourd avec le temps. La province n'avait plus les moyens financiers ni les

ressources pour entretenir le réseau de parcs car le gouvernement devait composer avec des compressions budgétaires inévitables.

Par conséquent, le moment était venu d'évaluer de réseau et d'en revoir l'envergure pour qu'il soit gérable. Au cours des dix années qui ont suivi, la province a cédé bon nombre des sites les plus petits aux municipalités ou elle les a loués au secteur privé. Quelques parcs ont été complètement abandonnés pour qu'il soit possible de mettre l'accent sur l'amélioration de la qualité des parcs restants.

Les parcs ont également relevé de différents ministères, et ils sont actuellement sous la responsabilité de Tourisme, Patrimoine et Culture.

Aujourd'hui, 16 propriétés sont désignées dans la *Loi sur les parcs*, et chacune présente une culture et un paysage uniques : (*parcs provinciaux dont le Ministère fait activement la promotion)

- *Plage Parlee – La plage préférée du Nouveau-Brunswick**
- *Murray Beach – Site communautaire en bordure de mer**
- *Herring Cove – Une retraite insulaire**
- *New River Beach – La plage vivante**
- *Mactaquac – Un site panoramique le long d'un fleuve et de sa vallée**
- *Mont Carleton – Un site réellement sauvage**
- *Parc provincial de la République – Un site d'activités à la porte d'entrée**
- *Sugarloaf – Sites d'activités quatre-saisons**
- *Parc des rochers Hopewell Rocks – Promenade sur le plancher de l'océan**
- *Sentier Fundy* (exploité par le secteur privé)*
- *The Anchorage (exploité par le secteur privé)*
- *Oak Bay (exploité par le secteur privé)*
- *Val-Comeau (exploité par le secteur privé)*
- *Lepreau Falls*
- *Castalia*
- *Sainte-Croix*

En 2010, le réseau des parcs provinciaux a célébré son 75^e anniversaire. Autant les résidents du Nouveau-Brunswick que les touristes continuent d'affluer dans ces parcs. Collectivement, nous ne pouvons pas considérer que leur durabilité dans l'avenir est acquise une fois pour toutes. Le moment est venu de confirmer leur valeur pour les Néo-Brunswickois et les Néo-Brunswickoises et de préserver cet héritage naturel pour les générations à venir.



Parc provincial New River Beach

LE PROCESSUS D'EXAMEN

Objectifs de l'examen de la Loi sur les parcs

- S'assurer que le mandat et l'objectif actuels de la *Loi* demeurent pertinents dans la société contemporaine;
- Répondre aux demandes des intervenants qui souhaitent une loi renouvelée et modernisée;
- Répondre à des exigences opérationnelles.

L'objectif est de fournir au gouvernement des recommandations quant aux modifications à apporter pour moderniser la *Loi*.

Comment vous pouvez contribuer

La première étape essentielle consiste à écouter le point de vue des gens du Nouveau-Brunswick, des Premières Nations, des visiteurs qui se rendent dans nos parcs et des groupes d'intérêts particuliers, ce qui est vital pour l'évolution de la *Loi sur les parcs* de la province. Le ministère du Tourisme, du Patrimoine et de la Culture mènera des consultations des façons suivantes :

- Enquête auprès de la population : Une enquête en ligne ainsi que ce livre blanc sont disponibles sur une page Web spéciale du site Web du gouvernement. On demandera ainsi à la population de s'exprimer sur un ensemble de questions connexes et on lui donnera l'occasion de présenter des commentaires supplémentaires. L'enquête est annoncée dans les médias sociaux au moyen des comptes Facebook et Twitter du gouvernement du Nouveau-Brunswick qui comportent un lien vers la page Web. L'enquête est aussi disponible en composant le 1-800-561-0123 pour les personnes qui ne disposent pas d'un accès à Internet. L'enquête sera disponible jusqu'au 13 septembre 2013.
- Mémoires : Tout groupe d'intérêts peut présenter un mémoire au Ministère, dans lequel ses membres expriment leurs commentaires de façon approfondie.
- Rencontre avec les intervenants : Ce livre blanc constituera là aussi la base des discussions afin de fournir aux groupes invités ayant un intérêt direct dans le réseau des parcs, notamment la Société pour la nature et les parcs du Canada, les groupes de jeunes, des groupes d'« amis », etc., la possibilité de se rassembler et d'engager un dialogue ouvert.
- Premières Nations : Procédé de consultation en vertu de l'obligation de consulter.

Les commentaires du public seront ensuite analysés et les recommandations concernant les modifications à apporter à la *Loi* seront soumises à l'examen du gouvernement.

THÈMES DE DISCUSSION

Afin de moderniser et, par conséquent, de renforcer la législation actuelle, les discussions et les commentaires sont les bienvenus autour des quatre thèmes que voici :

- Le mandat de parcs provinciaux
- La durabilité
- La santé, la sécurité et l'accessibilité
- Les partenariats

MANDAT

Dans d'autres provinces, on a défini les objectifs du maintien d'un réseau de parcs provinciaux en fonction de la protection, des loisirs, de valorisation du patrimoine et de tourisme (Alberta/Ontario). L'objectif des parcs provinciaux du Nouveau-Brunswick tels que définis dans la loi actuelle se situe à un niveau plus élevé, renvoyant seulement au fait de « jouir sainement » des parcs et de s'y instruire » au profit des « générations futures ».

« [traduction] Mais contrairement aux espaces verts des générations antérieures, les parcs d'aujourd'hui ne sont pas des espaces destinés à nous permettre de communiquer passivement avec la nature. Ils cherchent à nous interpeller, intellectuellement et physiquement. »

Chris Hume, Toronto Star

Étant donné que l'espace urbain empiète sur les espaces naturels et compte tenu de l'urgence de protéger activement l'environnement, du besoin de loisirs et d'occasions de se sentir bien et de l'importance du produit touristique pour l'économie de la province, le mandat des parcs provinciaux doit être structuré de façon à mettre davantage l'accent sur ces questions et ces défis.

Par conséquent, il est proposé de maintenir les parcs provinciaux de façon à :

- fournir aux visiteurs un environnement naturel où ils peuvent se sentir bien, interagir avec la culture et s'éduquer;
- adopter des méthodes légitimes de préservation et de conservation de la nature de façon à satisfaire les normes internationales de protection des terres désignées en tant que protégées; et,
- offrir et promouvoir un produit touristique qui rehausse l'image du Nouveau-Brunswick en tant que destination de vacances.



Parc provincial de la République

Ainsi, la province prendra ses responsabilités face à la population du Nouveau-Brunswick en renforçant son engagement envers un la gérance efficace du réseau de parcs provinciaux, en se fondant sur ces objectifs, maintenant et dans l'avenir.

Pour accomplir ce mandat, la province continuera de moderniser le produit et l'infrastructure des parcs; de rehausser l'image du réseau de parcs et de sensibiliser la population à cet égard; et de promouvoir les parcs en tant que partie intégrante d'un style de vie sain et actif.

« [traduction] Étant donné que notre société s'urbanise de plus en plus, nous manquons d'espaces verts. En même temps, les sources de financement se tarissent et les ministères des parcs sont confrontés à des pressions accrues pour fournir aux utilisateurs des parcs des avantages efficaces à long terme, avec un budget réduit. Ainsi, bien que la discussion sur la durabilité s'amorce souvent sur la question de l'environnement (et les questions environnementales constituent une part essentielle de celle-ci), nous devons également inclure des considérations culturelles et économiques. Une conception durable favorise les pratiques respectueuses de l'environnement, mais elle améliore aussi les avantages sur le plan social et contribue à réduire les coûts de propriété et de gestion. »

Tara Byler, Société américaine des architectes paysagistes, PA LEED, Moore Iacofano Goltsman

DURABILITÉ

La durabilité représente la pierre angulaire de la préservation des parcs provinciaux pour les générations futures – sur le plan environnemental, économique, social et culturel.

Un réseau durable de parcs provinciaux sera géré en fonction des principes suivants :

Gestion efficace des ressources

On conservera les normes établies de protection des biens naturels et culturels des parcs. Un engagement profondément enraciné axé sur le respect de l'environnement doit être établi à la base en donnant au personnel des parcs une formation qui lui permet d'assumer un leadership solide de façon régulière en vue d'une gestion efficace.

Attentes de la clientèle

Le profil des personnes qui fréquentent les parcs varie selon les individus et les groupes. Les consommateurs souhaitent profiter largement de la nature et d'une gamme complète de services de camping ou de programmes éducatifs d'interprétation de la nature ou récréatifs dans les parcs. On s'attend donc à ce que les

parcs provinciaux respectent des normes fiables de propreté, de sécurité, d'infrastructure et de programmation, dans des limites acceptables.

Production de recettes

Il ne fait aucun doute que, pour rendre les parcs provinciaux accessibles au plus grand nombre, il n'est pas réaliste d'envisager le recouvrement complet des coûts dans une optique opérationnelle; toutefois, on peut maximiser les occasions de recouvrer ces coûts. La structure de type utilisateur-payeur devrait continuer d'être équitable tout en rendant compte de la valeur des services offerts. Les possibilités novatrices en ce qui concerne les sources de recettes et les partenariats continueront de contribuer à la durabilité financière du réseau de parcs provinciaux.

On comprend que l'intégration des parcs en tant que véhicule de la stratégie provinciale en matière de santé peut permettre à la province de réaliser des avantages financiers à long terme grâce aux répercussions de cette intégration sur l'amélioration du bien-être de la population et une moins grande dépendance à l'égard du système de santé.

De plus, on sait depuis longtemps que les parcs provinciaux constituent un attrait touristique apprécié qui contribue à attirer et à retenir les visiteurs dans la province. Les parcs jouent donc un rôle important dans la production globale de recettes touristiques.

Sensibilisation et promotion

L'emplacement des parcs et les services et activités qu'ils offrent doivent faire l'objet d'un effort promotionnel destiné tant à la population du Nouveau-Brunswick qu'aux visiteurs. Le recours aux médias sociaux en particulier aidera à sensibiliser la population et à favoriser l'utilisation des parcs provinciaux tout en permettant de toujours tirer parti des conversations qui se déroulent en ligne.

« [traduction] Des données probantes montrent que, si les gens ont accès à des parcs, il font davantage d'exercice. »

The Benefits of Parks – The Trust for Public Land, San Francisco, CA

SANTÉ, SÉCURITÉ ET ACCESSIBILITÉ

Les parcs provinciaux continueront d'offrir des activités et des programmes qui amélioreront la qualité de vie de leurs usagers, afin de promouvoir les activités de plein air en tant qu'élément clé d'un mode de vie sain et actif.

En même temps, les terrains et les installations seront entretenus pour assurer un environnement sûr. Pour tous les parcs, on élaborera, appliquera et mettra à jour régulièrement des plans d'urgence, des plans de gestion des risques ainsi que des pratiques qui favorisent une interaction sûre entre les visiteurs et la faune.

Le réseau provincial de parcs s'efforcera d'offrir à tous les visiteurs une expérience exceptionnelle en leur accordant un niveau d'accessibilité raisonnable, tout en tendant vers une norme d'accessibilité universelle.

« [traduction] Quand on décide de visiter un parc provincial en particulier, on invoque avant tout la volonté de profiter de la nature, de se retrouver entre amis et en famille, de se détendre, d'être dans un environnement sauvage, ainsi que la sécurité. »

Alberta Parc provincial Visitor Survey, 2008

« [traduction] Les partenariats présentent des avantages particuliers pour tous les organismes concernés. Pour le secteur privé, le parrainage du gouvernement apporte la stabilité, la crédibilité et les fonds. La participation du secteur privé permet de tirer le maximum des deniers publics et confère une souplesse opérationnelle aux organismes des parcs et des loisirs. Toutefois, ces organismes doivent mettre en œuvre un ensemble rigoureux de politiques pour s'assurer que l'on en tire les bénéfices prévus. »

Steve Selin et Debbie Chavez,
Characteristics of Successful Tourism

PARTENARIATS

Les partenariats sont essentiels à la prestation de services de qualité dans tous les parcs provinciaux. On peut trouver des occasions de bâtir un réseau solide de parcs pour l'avenir grâce à la collaboration avec les collectivités, les Premières Nations, le secteur privé, les régions touristiques, les groupes d'intérêts, d'autres ministères provinciaux et ainsi que d'autres ordres de gouvernement, et même entre différents parcs, en particulier dans les secteurs suivants :

- santé et mieux-être;
- éducation;
- loisirs;
- conservation; programmes de sensibilisation.



Parc provincial Murray Beach

PROCHAINES ÉTAPES

C'est l'occasion d'aider à renforcer la *Loi sur les parcs* du Nouveau-Brunswick en prévision de l'avenir. Vos commentaires et vos suggestions sont importants, surtout s'ils portent sur les quatre thèmes définis dans ce document – le mandat; la durabilité; la santé, la sécurité et l'accessibilité; les partenariats. Que vous ayez rempli le questionnaire de l'enquête, présenté un mémoire ou participé sur invitation à une réunion d'intervenants de groupes d'intérêts, vos commentaires feront l'objet d'un examen rigoureux.

Pour accéder à l'enquête en ligne :

<http://www2.gnb.ca/content/gnb/fr/ministeres/tpc/promo/examendelaloisurlesparcs.html>.

Les mémoires peuvent être envoyés par voie électronique à david.geris@gnb.ca ou par la poste à David Geris, Tourisme, Patrimoine et Culture, Case postale 6000, Fredericton, Nouveau-Brunswick, E3B 5H1.

La date limite pour compléter le questionnaire de l'enquête ou pour soumettre un mémoire est le 13 septembre 2013.

Les questions peuvent être envoyées au ministère du Tourisme, Patrimoine et Culture à examenparcsnb@gnb.ca .

Merci de votre précieuse participation.

